

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°25

Objet :

SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION CENTRE
CULTUREL D'ACHERES
(CCA) AU TITRE DE L'ANNÉE
2025

Rapporteur :

Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°025

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACHÈRES (CCA) AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-7,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 31/03/2025

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

Considérant que le Centre Culturel d'Achères contribue au déploiement de l'offre culturelle locale,

Considérant qu'après examen de la demande du Centre Culturel d'Achères, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 50 000 €,

Considérant que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 50 000 euros à l'association Centre Culturel d'Achères au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière afférente.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'imputation suivante, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

